



Continuons et soyons Eco-responsables !

En 2015, vous avez trié dans les sacs jaunes, **544.80 tonnes** d'emballages soit environ **25 Kg/habitant/an**. Le recyclage des matières a permis d'économiser **20 579 m³ d'eau** (soit la consommation annuelle de 374 personnes), **5958 Mwh d'énergie** (soit la consommation annuelle de 579 personnes) et **440 tonnes équivalent CO₂**, (soit le rejet annuel de 262 personnes).

Source : E-Tonne Eco-Emballages.

Cependant, le taux d'erreur de tri a augmenté.

Une erreur de tri, c'est quoi ?

C'est mettre un déchet dans le sac jaune alors qu'il ne devrait pas y aller. Et ces erreurs de tri vous coûtent cher. En effet, le mauvais déchet va devoir être trié, transporté puis enfoui, alors que le déchet du sac jaune va être trié puis valorisé.

Une tonne de déchets mal triée coûte, à la CCBVC, **240.61 euros** alors qu'une tonne de déchets pouvant aller dans le sac jaune coûte **154 euros**. En 2015, ce sont 153 tonnes d'erreurs de tri qui ont été produites.

Ce sont les efforts de tous qui permettront de maintenir, voire de baisser, de nouveau les coûts.

Petit rappel sur les déchets recyclables :



Les intrus souvent retrouvés dans le sac jaune :



Un doute sur le Tri ? N'hésitez pas à consulter le site internet de la CCBVC rubrique « Environnement » ou à nous contacter par téléphone au 02.47.23.58.63.

Vous avez peut-être aperçu ces bornes sur votre commune ?

L'installation de ce type de conteneur permet d'améliorer l'aspect visuel dans les centres bourgs et à proximité des sites touristiques pour la collecte des papiers et du verre. La CCBVC finance l'achat de ces bornes ainsi que 50% du coût de génie civil.



FLASH INFO

Lorsque vous sortez votre bac sur le trottoir, quelques gestes simples peuvent faciliter la collecte des déchets :

- Présentez votre bac, poignée face à la route
- Bac bien en évidence, visible depuis la route
- Sortez votre bac la veille au soir du jour de collecte
- Si vous présentez un sac noir CCBVC, veillez à bien mettre le logo en évidence.

Les actualités de la CCBVC

Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux

Après Athée-sur-Cher et Bléré, la déchetterie de Chisseaux va faire peau neuve ! Des travaux de réaménagement ont débuté. Ces derniers auront pour vocation d'améliorer l'accès et l'utilisation de la déchetterie. Pour pallier à cette fermeture provisoire, les horaires d'ouverture des déchetteries de Bléré et d'Athée-sur-Cher ont été élargis (horaires page suivante).

Vos enfants trient !

En début d'année 2016, la CCBVC a proposé aux écoles du territoire de leur fournir le matériel pour assurer le tri des papiers. Ainsi, 9 écoles ont décidé de participer à l'opération. A ce jour, 63 bacs de 30 litres ont été collectés (soit environ 504 kg). L'objectif de cette opération est de sensibiliser les enfants au tri des papiers.



Des poules dans les Ecoles !



En 2015, cinq écoles (Courçay, Cigogné, Chisseaux, Francueil, Civray-de-Touraine) se sont portées volontaires pour accueillir un couple de poules de race Geline de Touraine. Ces dernières ont été fournies par l'Union des Amateurs de Geline de Touraine. Le but pédagogique de cette opération est de démontrer aux enfants que l'on peut valoriser les biodéchets, issus de préparations ou de restes de repas.

Opération «Communes propres» les 1er et 2 octobre 2016

Comme cela a été décidé, le 1er week-end d'octobre des années paires aura lieu l'opération « Communes Propres ». Pour plus de renseignements, contactez le service environnement de la CCBVC ou votre Mairie.

Nous vous attendons nombreux !

Ecocitoyen ?

Sacs poubelles, pneus, mobiliers... Ces incivilités nous coûtent à tous ! Le coût du ramassage et le coût du traitement !

Chacun paie pour l'élimination de ses déchets, alors pourquoi créer des dépenses supplémentaires liées à ces dépôts sauvages ?

Que dire de cette pollution visuelle qui nous agresse quotidiennement ? Est-ce là l'image de notre Touraine ? Tout cela pour gagner quoi ?

Arrêtons ces dépôts sauvages et montrons une meilleure image de notre territoire !

Horaires des déchetteries

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03)	Athée-sur-Cher	Bléré
Lundi	9h à 12h - 14h à 17h	9h à 12h - 14h à 17h
Mardi	9h à 12h	9h à 12h - 14h à 17h
Mercredi	9h à 12h - 14h à 17h	14h à 17h
Jeudi	9h à 12h	14h à 17h
Vendredi	9h à 12h - 14h à 17h	9h à 12h - 14h à 17h
Samedi	9h à 12h - 14h à 17h	9h à 12h - 14h à 17h



Attention, fermeture de la déchetterie de Chisseaux à partir du 5 septembre (cf page 2 « actualité de la CCBVC »)
Créneaux horaires valables uniquement pendant la fermeture de la déchetterie de Chisseaux

Recyclage des appareils électriques et électroniques (DEEE)

En 2015,
sur le territoire de
la CCBVC



23 150

appareils électriques et électroniques

185 tonnes de
DEEE ont été
collectées, soit :



216 barils de pétrole évités

818 tonnes de CO₂ économisées
soit l'équivalent de 5 567 milliers de Kms parcourus en voiture

Source : Rapport Eco-système 2015

Les sacs noirs « CCBVC »

En cas de surplus de déchets, vous avez la possibilité d'acheter, dans votre Mairie, des sacs noirs de 50 litres estampillés « Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher ».

Ces sacs sont vendus 1 euro l'unité, correspondant au coût de traitement de 50 litres d'ordures ménagères.



Focus sur les lampes et Néons

Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Lampe LED



Lampe Fluo-compacte



Néon

Où déposer vos lampes usagées ?

- **Déposez vos lampes en déchetterie** : 3 déchetteries sont disponibles sur le territoire de la CCBVC (Bléré, Athée-sur-Cher et Chisseaux). Retrouvez les horaires à la page précédente de cette lettre ou sur le site internet de la CCBVC → Rubrique Environnement → Déchetterie
- **Rapportez vos lampes en magasin** : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). La liste des magasins est disponible sur www.malampe.org.

Que deviennent vos lampes usagées ?

- **Les lampes sont prises en charge par Récyclum**, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

Le saviez-vous ?

Depuis Juin 2014, une benne spécifique pour le mobilier est en place à la déchetterie de Bléré.

Vous pouvez y déposer votre mobilier usagé (armoire, lit, chaise, matelas...). Il sera, par la suite, valorisé. Cette benne est mise à disposition par Eco-Mobilier, Eco-Organisme chargé de la filière « mobilier ».

Exemples de déchets acceptés dans la benne Eco-Mobilier



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BLÉRÉ-VAL DE CHER

NOUVELLE ADRESSE

Communauté de Communes de Bléré Val de Cher
39 rue Gambetta • 37150 BLERE

Tél. : 02 47 23 58 63 • Fax : 02 47 30 81 00
Email : info@cc-blere-valdecher.fr
Site internet : www.cc-blere-valdecher.fr